



Programme de recyclage des pneus

Produits, définitions et écofrais

Le tableau ci-dessous donne la liste des catégories de pneus assujetties à des écofrais sur la vente de pneus neufs au Yukon en vertu du *Règlement sur les matériaux désignés*. Les écofrais s'appliquent aux pneus neufs achetés sur le territoire du Yukon et sur Internet. Les écofrais sont déposés dans le Fonds de recyclage et sont affectés exclusivement à la gestion du programme de recyclage. Ces catégories de produits et les écofrais qui s'y rattachent sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018.

Catégories de pneus désignées		Écofrais
Pneus pour véhicule de tourisme et camion léger		7 \$
Pneus spécialisés, industriels et autres pneus		7 \$
Pneus pour camion de poids moyen		9 \$
Pneus pour véhicules récréatifs		5 \$
Pneus industriels/hors route	Petits pneus industriels/hors route	40 \$
	Pneus industriels/hors route de taille moyenne	100 \$
	Gros pneus industriels/hors route	200 \$

Renseignements additionnels

Catégorie de pneus : pneus pour véhicule de tourisme et camion léger	Écofrais
<p>Cette catégorie comprend (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pneus pour véhicule de tourisme et camion léger (y compris les pneus de rechange temporaires) pour installation sur les véhicules de tourisme, les camions légers (d'usage personnel ou commercial d'un poids brut de moins de 4536 kg ou 10 000 lb), y compris les véhicules de tourisme à usages multiples comme les véhicules utilitaires sport et les multisegments. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les pneus peuvent porter la marque P ou LT sur les flancs et tombent généralement dans la catégorie des Documents de normes techniques n° 109, 119 et 139 des Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada et des sections 1, 2, 6 et 7 de l'annuaire de la Tire and Rim Association. 	7 \$





Catégorie de pneus : pneus spécialisés, industriels et autres pneus	Écofrais
<p>Cette catégorie comprend (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pneus spécialisés, industriels et autres pneus d'un diamètre de jante d'au moins 20 cm (8 po) et d'au plus 61 cm (24 po) pour les utilisations sur les véhicules suivants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Remorques, y compris les remorques à bateau, à matériel, à cargo, à bétail, à fond plat, récréatives et de voyage ○ Motocyclettes (de route et tout terrain), scooters à moteur (sauf les aides à la mobilité motorisées), les nacelles latérales et autres véhicules de transport personnel ○ Véhicules tout-terrain (VTT), tondeuses à siège, voiturettes de golf ○ Chargeurs à direction à glissement, mini-chargeurs ○ Chariot élévateur à fourche ○ Rouleaux compresseurs, pneus de 38 cm (15 po) et de 51 cm (20 po) 	<p>7 \$</p>
<p>Produits exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pneus d'aviation ▪ Pneus de vélo et de vélo électrique ▪ Pneus de scooter d'un diamètre de jante de moins de 20 cm (8 po) ▪ Pneus de machinerie agricole : pneus d'entraînement et pneus de roue libre pour la machinerie agricole, les tracteurs et autres équipements portant les codes suivants sur leurs flancs : F-1, F-2, F-2M, F-2D, R-1, R-1W, R-2, R-3, HF-1, HF-2, HF-3, HF-4, I-1, I-2, I-3, IMP, IMP FLOTATION 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pneus d'équipement non motorisé : brouettes, chariots, diables, fauteuils roulants, vélos, tondeuses et accessoires de jardinage non motorisés ▪ Pneus de motocyclette miniature, de tout terrain à quatre roues et de mobylette d'un diamètre de jante de moins de 20 cm (8 po) ▪ Pneus de gyropode (Segway) ▪ Pneus d'aides à la mobilité motorisées





Catégorie de pneus : pneus pour camion de poids moyen	Écofrais
<p>Cette catégorie comprend les pneus d'un diamètre de jante de plus de 50 cm (19,5 po), notamment pour les utilisations sur les véhicules suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tracteurs routiers, camions de transport et autobus ▪ Véhicules récréatifs et roulottes de grande taille 	9 \$
<p>Les pneus de cette catégorie tombent généralement dans la catégorie du Document de normes techniques n° 120 (DNT 120) des Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada et de la section 3 de l'annuaire de la Tire and Rim Association. Les pneus de camion d'un diamètre de jante d'au moins 44,45 cm (17,5 po) et d'au plus 50 cm (19,5 po) sont exclus de cette catégorie; les écofrais de 7 \$ pour les véhicules de tourisme et camions légers s'appliquent.</p>	

Catégorie de pneus : pneus hors route	Écofrais
<p>Cette catégorie englobe les pneus désignés hors route par l'industrie, et comprend les pneus pour utilisation sur les véhicules industriels qui ne sont pas autorisés pour servir sur les routes, y compris l'équipement et les véhicules d'excavation, de débardage, pour chargement, d'exploitation forestière ou de manutention des matériels, à l'exception des véhicules et du matériel agricoles. Par exemple : tracteur à pneus, niveleuses, grues mobiles, compacteurs et débusqueuses. Les produits de cette catégorie comprennent les pneus G2 et L2 (de taille petite, moyenne ou grande).</p> <p>Les pneus hors route peuvent porter un code de semelle LS, C, E, G ou L et des marques TG, ML, DT ou K sur les flancs, et sont généralement classés dans la section 4 de l'annuaire de la Tire and Rim Association.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Petits pneus hors route : pneus d'un diamètre de jante d'au moins 20 cm (8 po) et d'au plus 61 cm (24 po). 	40 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pneus hors route de taille moyenne : pneus d'un diamètre de jante d'au moins 61 cm (24 po) et d'au plus 84 cm (33 po). 	100 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gros pneus hors route : pneus d'un diamètre de jante d'au moins 84 cm (33 po) et d'au plus 99 cm (39 po). 	200 \$
<p>Produits exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gros pneus hors route d'un diamètre de jante de plus de 99 cm (39 po). 	





Pneus exempts d'écofrais :

- Pneus usagés ou rechapés
- Pneus de brouette ou de tout véhicule propulsé uniquement par la force humaine ou animale
- Pneus de vélo (véhicules propulsés uniquement par la force humaine, l'électricité ou les deux)
- Pneus de véhicule d'aide à la mobilité (ex. fauteuil roulant)
- Pneus en polyuréthane
- Pneus tout caoutchouc

Remarques

- Le présent document n'est pas une liste exhaustive couvrant tous les types ou toutes les catégories de pneus désignés.
- Les pneus remplis de mousse, par exemple, sont « désignés » suivant les catégories de produits ci-dessus.
- La TPS est applicable aux écofrais perçus par le détaillant au moment de la vente au client.

